

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À  
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**DÉNOMINATION: **TV LUX**Forme juridique<sup>1</sup>: **Association sans but lucratif**Adresse: **Avenue d'Houffalize**N°: **58A**Code postal: **6800**Commune: **Libramont-Chevigny**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Neufchâteau**Adresse Internet:<sup>2</sup>Adresse e-mail<sup>2</sup>:Numéro d'entreprise **0460.028.339**

DATE **05-05-04** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes  
constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**<sup>3</sup>

approuvés par l'assemblée générale du **12-06-23**et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-22** au **31-12-22**Exercice précédent du **01-01-21** au **31-12-21**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~<sup>5</sup> identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **20**  
objet: 6.5, 6.6, 7, 8

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature  
(nom et qualité)

**NEUVILLE Pierre****Président du conseil d'administration**

Signature  
(nom et qualité)

<sup>1</sup> Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

<sup>2</sup> Mention facultative.

<sup>3</sup> Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

<sup>4</sup> Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

<sup>5</sup> Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET  
DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

**ANCION Nicolas**

Saint hubert 123, 6730 Tintigny, Belgique

Mandat: Administrateur

**ANTOINE Marcel**

Avenue Général Patton 32, 6700 Arlon, Belgique

Mandat: Administrateur

**CADET André**

Rue d'Arlon 21, 6760 Virton, Belgique

Mandat: Administrateur

**NEUVILLE Pierre**

Clos du manoir 16, 6940 Durbuy, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration

**COLETTE Roland**

Du petit bois 38, 6900 Marche-en-Famenne, Belgique

Mandat: Administrateur

**DELMEE Olivier**

Givry 1149, 6686 Flamierge, Belgique

Mandat: Administrateur

**DEOM Roland**

Rue des chasseurs ardennais 35, 6800 Libramont-Chevigny, Belgique

Mandat: Administrateur

**ZEIPPEN Laëtitia**

rue de stockem 48, 6700 Toernich, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration

**THIRY Joël**

Rue Bataillon Laplace 6A, 6760 Bleid, Belgique

Mandat: Administrateur

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)****ANGONESE Camille**

Rue aux Roches 22, boîte a, 6769 Meix-devant-Virton, Belgique

Mandat: Administrateur

**COLLIN Léon**

Rue Perlieue 34, 6880 Bertrix, Belgique

Mandat: Administrateur

**COLLINET Christiane**

Merchamps 2, 6980 La-Roche-en-Ardenne, Belgique

Mandat: Administrateur

**DESSE Marie**

Rue le Jardin 21, boîte a, 6680 Sainte-Ode, Belgique

Mandat: Administrateur

**GERARD Pascal**

Rue de Grandvoir 2, boîte b, 6800 Libramont-Chevigny, Belgique

Mandat: Administrateur

**GONDON Georges**

Rue du Sart Macre 14, 6742 Chantemelle, Belgique

Mandat: Administrateur

**KNAPEK Simon**

Rue de Barvaux 20, 6941 Bomal-sur-Ourthe, Belgique

Mandat: Administrateur

**MICHEL Sophie**

Rue du Grand Vivier 13, 6890 Libin, Belgique

Mandat: Administrateur

**NEERINCK Mathieu**

Michamps 25, boîte A, 6600 Bastogne, Belgique

Mandat: Administrateur

**PONCIN Marc**

Rue Antoine 4, 6824 Chassepierre, Belgique

Mandat: Administrateur

**THOMAS Vincent**

Voie des Néfliers 44, 6717 Attert, Belgique

Mandat: Administrateur

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)****VALET Paul**

Rue d'Orval 181, 6730 Tintigny, Belgique

Mandat: Administrateur

**VINCENT Yannick**

Rue du Réservoir 22, 5459 HUSSIGNY, France

Mandat: Administrateur

**MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT**

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
  
- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<b>CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE FROGNET SRL 0461.047.433</b> Avenue de Bouillon 103 , 6800 Libramont-Chevigny, Belgique Représenté par: <ol style="list-style-type: none"> <li>1. FROGNET STEPHANE                Avenue de Bouillon 103 , 6800 Libramont-Chevigny, Belgique                Expert-comptable</li> </ol>	50.221.849      10.541.977	B C

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<u>275.085,41</u>	<u>276.981,28</u>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21	48.271,32	55.384,03
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	225.931,25	220.714,41
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	169.000,59	157.374,68
Mobilier et matériel roulant		24	56.930,66	63.339,73
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	882,84	882,84
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<u>1.664.978,96</u>	<u>1.609.951,66</u>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	615.750,49	485.891,08
Créances commerciales		40	383.554,30	355.248,46
Autres créances		41	232.196,19	130.642,62
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	1.002.128,91	1.083.189,87
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	47.099,56	40.870,71
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<u>1.940.064,37</u>	<u>1.886.932,94</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	849.906,80	854.028,07
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b>	6.2	10	2.759,55	2.759,55
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Fonds affectés et autres réserves</b>	6.2	13	364.772,79	364.772,79
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	401.606,92	422.356,21
<b>Subsides en capital</b>		15	80.767,54	64.139,52
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	6.2	16	193.590,39	151.751,46
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	193.590,39	151.751,46
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		81.000,00
Obligations environnementales		163	121.379,11	
Autres risques et charges		164/5	72.211,28	70.751,46
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>		167		
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	896.567,18	881.153,41
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17	300.000,00	360.000,00
Dettes financières		170/4	300.000,00	360.000,00
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	300.000,00	360.000,00
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	588.688,26	521.088,70
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	60.000,00	60.000,00
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	166.865,77	200.071,84
Fournisseurs		440/4	166.865,77	200.071,84
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	361.822,49	261.016,86
Impôts		450/3	58.473,75	21.273,23
Rémunérations et charges sociales		454/9	303.348,74	239.743,63
Autres dettes		48		
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	7.878,92	64,71
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	1.940.064,37	1.886.932,94

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute	(+)/(-)	9900	2.576.182,36	2.427.133,74
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		150,45
Chiffre d'affaires <sup>6</sup>		70		
Cotisations, dons, legs et subsides <sup>6</sup>		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers <sup>6</sup>		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	2.363.152,55	2.139.889,90
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	163.439,00	233.742,75
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	826,45	1.842,22
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/9	41.838,93	37.811,69
Autres charges d'exploitation		640/8	21.175,79	16.961,95
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<u>-14.250,36</u>	<u>-3.114,77</u>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	1,14	1,17
Produits financiers récurrents		75	1,14	1,17
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	5.322,27	-718,24
Charges financières récurrentes		65	5.047,74	-1.178,79
Charges financières non récurrentes		66B	274,53	460,55
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<u>-19.571,49</u>	<u>-2.395,36</u>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	67/77	1.177,80	1.004,82
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<u>-20.749,29</u>	<u>-3.400,18</u>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<u>-20.749,29</u>	<u>-3.400,18</u>

<sup>6</sup> Mention facultative.



**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-)	9906	401.606,92	422.356,21
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-20.749,29	-3.400,18
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	422.356,21	425.756,39
<b>Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves</b>		791		
<b>Affectations aux fonds affectés et autres réserves</b>		691		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-)	(14)	401.606,92	422.356,21

**ANNEXE**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	xxxxxxxxxxxxxxx	214.262,23
8029	7.924,70	
8039		
8049		
8059	222.186,93	
8129P	xxxxxxxxxxxxxxx	158.878,20
8079	15.037,41	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	173.915,61	
(21)	<u>48.271,32</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.247.981,52
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	153.618,43	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	2.401.599,95	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées .	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.027.267,11
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	148.401,59	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	2.175.668,70	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22/27)	<u>225.931,25</u>	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété</b>	8349		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	882,84
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	882,84	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(28)	<u>882,84</u>	

**ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

	Exercice	Exercice précédent
<b>FONDS</b>		
Patrimoine de départ	2.759,55	2.759,55
Moyens permanents		

Modifications au cours de l'exercice

Montants

**FONDS AFFECTÉS**

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés *(rubrique 13 du passif)*

**PROVISIONS**

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

**ETAT DES DETTES****VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

	Codes	Exercice
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>	(42)	60.000,00
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	8912	240.000,00
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>	8913	60.000,00

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs .	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales .	9021	
Autres dettes	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>	9061	

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation</b>	9062	

**RÉSULTATS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PERSONNEL</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	32,4	32,4
<b>PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE</b>			
<b>Produits non récurrents</b>			
Produits d'exploitation non récurrents	76 (76A)		150,45
Produits financiers non récurrents	(76B)		150,45
<b>Charges non récurrentes</b>			
Charges d'exploitation non récurrentes	66 (66A)	274,53	460,55
Charges financières non récurrentes	(66B)	274,53	460,55
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>			
Intérêts portés à l'actif	6502		10,00

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 329.02

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	26,9	8,6	32,4 (ETP)	32,4 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	40.588	8.881	49.469 (T)	49.156 (T)
Frais de personnel	102	1.890.726,98	472.425,57	2.363.152,55 (T)	2.139.889,90 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	25	6	29,0
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	24	6	28,0
Contrat à durée déterminée	111	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	18	5	21,1
de niveau primaire	1200	1		1,0
de niveau secondaire	1201	7		7,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	6	4	8,2
de niveau universitaire	1203	4	1	4,9
Femmes	121	7	1	7,9
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	3	1	3,9
de niveau universitaire	1213	4		4,0
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	24	6	28,0
Ouvriers	132			
Autres	133	1		1,0



**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE****ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1		1,0
305	3	5	6,0

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE****Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour l'association ou la fondation  
 dont coût brut directement lié aux formations  
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour l'association ou la fondation

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### Règles d'évaluation

#### I. POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles
2. Immobilisations corporelles
3. Immobilisations détenues en location financement et droits similaires
4. Stocks et en-cours de fabrication
5. Créances à plus d'un an
6. Créances à un an au plus
7. Placement de trésorerie
8. Valeurs disponibles
9. Comptes de régularisation

#### II. POSTES DU PASSIF DU BILAN

1. Fonds social
2. Réserves
3. Bénéfice reporté ou Perte reportée
4. Provisions pour risques et charges
5. Dettes à plus d'un an
6. Dettes à un an au plus
7. Comptes de régularisation

### Principes généraux

Les règles d'évaluation sont arrêtées par le Conseil d'Administration en application de l'arrêté royal du 19 décembre 2003, relatif à la comptabilité des associations sans but lucratif qui se réfère à l'A.R. du 29/04/2019 portant lui-même exécution du code des sociétés.

Les modifications qui s'avéreront nécessaires devront être soumises pour approbation au Conseil d'Administration. De même, il ne pourra être dérogé de manière exceptionnelle qu'après décision expresse du Conseil d'Administration.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration juge que les cas d'évaluation non expressément prévus dans les présentes règles ne représentent pas une importance suffisante pour nécessiter une décision additionnelle ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mention spéciale.

### Règles d'évaluation spécifiques

#### I. POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

##### 1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises de tiers ou par apport sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement annuel comme suit :

- 211100 Portefeuille clients : 20% linéaire
- 211200 Analyse dossier bâtiments : 33% linéaire

Toute dérogation à la règle d'amortissement sera mentionnée et explicitée dans l'annexe.

##### 2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d'acquisition en incluant les frais accessoires tels que frais d'assurances, frais de transport, droits de douane, ....

Les immobilisations corporelles sont amorties d'une manière linéaire.

Les immobilisations corporelles d'une valeur unitaire inférieure à 250,00 EUR (HTVA) sont prises en charge dans l'année de leur acquisition, même si s'ils ont un caractère d'actif permanent.

Les immobilisations sont amorties sur base des taux d'amortissement suivants :

- 230000 Installations : 10,00 % à 20,00%
- 230100 Installations techniques dans bâtiment : 10,00 % à 20,00%
- 231000 Matériel de transmission : 20,00 % à 25,00%
- 231100 Matériel de tournage et montage : 20,00 % à 25,00%
- 231300 Matériel de tournage et montage Interreg III : 25,00 %
- 240000 Mobilier et Matériel : 10,00 % à 33,00 %

## RÈGLES D'ÉVALUATION

- 240200 Matériel de bureau : 33,00 %
- 240300 Matériel de bureau Interreg III : 10,00 % à 33,00%

L'ASBL amortit ces biens selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modification des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation.

### 3. Immobilisations détenues en location financement et droits similaires

Généralement, les biens acquis en location financement seront amortis sur base d'un plan d'amortissements économique en fonction de la nature du bien concerné :

- 252000 Matériel de bureau en location financement : 20,00 %

### 4. Immobilisations en-cours et acomptes versés:

Ces immobilisations ne subissent pas d'amortissements.

### 5. Stocks et en-cours de fabrication

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque cette dernière est inférieure.

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient. Ils font l'objet de réductions de valeur si leur coût de revient, majorés du montant estimé des coûts y afférents qui doivent encore être exposés, dépasse leur prix de vente net à la date de clôture de l'exercice.

### 6. Créances à plus d'un an

Les créances sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale.

Elles font l'objet de réduction de valeur si leur paiement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou sur base de rappels, mises en demeures et/ou courriers d'un avocat.

Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

Les réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

### 7. Créances à un an au plus

Les créances sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale.

Elles font l'objet de réduction de valeur si leur paiement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou sur base de rappels, mises en demeures et/ou courriers d'un avocat.

Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

Les réductions de valeur seront actées au moment de la remise du dossier au contentieux et déterminées au cas par cas en fonction du risque présumé de non récupération.

Des réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

### 8. Placement de trésorerie

Ces actifs doivent être comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Toutefois les intérêts provenant de placements de trésorerie et de valeurs disponibles sont pris en résultat " prorata temporis ". Cela signifie que, si la date de clôture ne correspond pas à la date d'échéance, il y a lieu de comptabiliser en produits acquis la partie des intérêts non encore perçue mais relative à l'exercice.

### 9. Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

### 10. Comptes de régularisation

Sont comptabilisés aux comptes de régularisation de l'actif à leur valeur nominale, notamment :

- les charges à reporter, c'est à dire le prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants ;
- les produits acquis, c'est à dire le prorata des produits afférent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### II. POSTES DU PASSIF DU BILAN

#### 1. Fonds social

Le capital est représenté par le patrimoine de départ de l'association.

#### 2. Réserves

Les réserves sont évaluées à leur valeur nominale.

#### 3. Bénéfice reporté ou Perte reportée

Le bénéfice reporté ou la perte reportée est inscrit au passif du bilan à la valeur nominale.

#### 4. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature,  
- qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables  
- ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Elles ne peuvent avoir pour objet de corriger la valeur d'éléments portés à l'actif.

Les provisions

- doivent satisfaire aux critères de prudence, sincérité et bonne foi ;
- sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir ;
- ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice comptable ;
- ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

Le bénéfice reporté ou la perte reportée est inscrit au passif du bilan à la valeur nominale.

Il doit être tenu compte de tous les risques prévisibles et pertes éventuelles qui ont pris naissance au cours de l'exercice comptable ou d'exercices antérieurs.

#### 5. Dettes à plus d'un an

Les emprunts et les dettes sont comptabilisés à leur valeur nominale.

#### 6. Dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

#### 7. Comptes de régularisation

Sont comptabilisés aux comptes de régularisation du passif, notamment :

- les charges à imputer, c'est à dire le prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore reçues ou décaissées ;
- les produits à reporter, c'est à dire le prorata des produits déjà facturés ou encaissés, mais qui concernent l'exercice suivant.

Ces comptes de régularisation sont inscrits au passif du bilan à leur valeur nominale.